

La position du ministère, un curieux tissu de contradictions !

Alors qu'il dispose d'un corps de psychologue et que l'état psychologique des jeunes est préoccupant, le ministère réduit les recrutements (moins 20 % en 2026) au lieu de s'appuyer sur cette ressource.

Cela interpelle d'autant plus que la santé mentale a été désignée comme grande cause nationale pour la deuxième année consécutive (2025/2026).

Ce que veulent les PsyEN et DCIO :

Les PsyEN en ont assez de ne pas être reconnu·es dans leur identité professionnelle, dans leurs compétences et leur spécificité d'intervention.

Leur bonne connaissance de l'école, leur formation et leur titre de psychologue sont la garantie d'une approche qualifiée des difficultés psychologiques des adolescent·es au sein de l'École.

Le titre de psychologue est réglementé et exige une formation de haut niveau en psychologie.

Pour un meilleur suivi des situations, il faudrait :

- **doubler les recrutements de PsyEN pendant 5 ans !**
- **maintenir la totalité des CIO**

2026

**DES PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
POUR ACCOMPAGNER
LES ÉLÈVES**

Qui sont les PsyEN ?

L'Éducation nationale dispose depuis 2017 d'un corps de psychologues qui ont suivi un **cursus complet en psychologie** (Bac+5) et sont titulaires du titre.

Recruté-es sur concours, elles-ils reçoivent **ensuite une formation spécifique** pendant 1 an (Bac+6).

L'effectif d'élèves par PsyEN est aujourd'hui de 1500 environ, scolarisés dans différents établissements scolaires quand la moyenne pour les autres pays de l'UE est de 800 !

Où travaillent les PsyEN ?

Les PsyEN Éducation Développement Apprentissages (1^{er} degré) interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les PsyEN Éducation Développement Orientation (2nd degré) sont **affecté-es dans un Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** elles-ils interviennent dans les collèges, les lycées et dans l'enseignement supérieur public.

Chaque PsyEN prend en charge en moyenne 2 à 3 établissements en plus du CIO.

Que font les psychologues de l'Éducation nationale ?

Les PsyEN « **contribuent**, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle ». Elles-ils **accompagnent** tous les élèves «...**pour leur développement psychologique, cognitif et social...**, interviennent auprès **des élèves en situation de handicap, en risque de décrochage ou présentant des signes de souffrance psychique**. Ils concourent à l'instauration d'un **climat scolaire bienveillant** et lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par les autorités académiques dans le cadre de la gestion des situations de crise. » Article 3 du décret statutaire n°2017-120 du 1^{er} février 2017

Que la demande concerne un problème relationnel, un état de mal être, des difficultés scolaires ou des questionnements sur l'avenir, grâce à sa formation la-le PsyEN est capable de relier ces différentes dimensions au développement psychologique et social de l'adolescent-e et d'assurer le suivi, la prévention et la concertation nécessaires.

Comment le CIO peut vous aider ?

Espace ressource des PsyEN, le CIO est un **lieu d'accueil gratuit** ouvert aux élèves et étudiant-es, aux parents et aux partenaires ayant des missions en direction des adolescent-es (PJJ, ASE, Mission locale, CMP etc.). C'est un lieu tiers qui permet de recevoir en entretien tous-tes celles-ceux qui souhaitent avoir des conseils sur leur scolarité, les difficultés qu'elles-ils rencontrent à l'École ou sur leurs choix d'orientation.

Les CIO sont les **seuls services publics de proximité** où toutes ces questions peuvent être abordées toute l'année et pendant la plupart des vacances scolaires.

Avec qui travaillent les PsyEN ?

Leurs missions les amènent à travailler dans l'École au sein d'équipes **pluri professionnelles de suivi** (infirmier-ères, assistant-es de service social, CPE, équipe de direction, médecins) au sein de cellules de veille. Ce travail de **collaboration y compris avec les enseignant-es et les parents** est essentiel pour assurer le suivi et la coordination des actions à mettre en œuvre. Les PsyEN peuvent aussi être en lien **avec des structures extérieures** : CMPP, CMP, Maison des adolescents, Aide Sociale à l'Enfance, Mission locale.